

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 27/04/2015

Dossier complet le

Nº d'enregistrement

F01115P0069

1. Intitulé du projet

## LES COLONNADES

	Manager to the second s					
	2. Ident	fication du maître d'ouvre	age ou du pétitionn	aire		
2.1 Personne	physique					
Nom		Prénom	)			
2.2 Personne	morale					
Dénomination ou raison sociale		SNC RUEIL LES FONTAINES				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		Laurent KAISIN				
RCS / SIRET	171819113101711215	13 1 0 1 0 1 0 1 1 1 1 1	Forme juridique	Société en Nom Collectif		

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36	Opération située à Rueil-Malmaison, commune dotée d'un PLU
	Projet neuf d'une Surface de Plancher d'environ 13 000 m² comprise entre 10 000m² et 40 000 m².

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un immeuble en R+7 d'environ 13 000 m² de Surface de Plancher à usage principal de bureaux et de locaux d'accompagenement soumis au Code du travail. L'immeuble est constitué d'un rez-de-chaussée comprenant un hall d'entrée bureaux, un restaurant d'entreprise relié à une une aire de livraison et des salles de réunion, de 7 étages de bureaux en superstructure et d'environ 240 places de stationnement réparties sur 4 niveaux d'infrastructure.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette du projet est actuellement occupé par un immeuble d'une surface d'environ 5 500 m² construit à la fin des années 80.

Le projet consiste en une opération de démolition de l'immeuble existant et de reconstruction d'un immeuble neuf à usage principal de bureaux et de locaux d'accompagnement tel que décrit au 4.1 ci-dessus.

Le projet est engagé dans une démarche de double certification environnementale HQE 2011 et BREEAM International New Construction 2013

L'objectif énergétique visé dans le cadre de ces démarches est l'atteinte du label Effinergie +, soit un gain énergétique de 40 % par rapport au standard RT 2012.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'immeuble neuf sera construit suivant la réglementation du Code du Travail.

Conformément au PLU de la ville de Rueil Malmaison, sa hauteur maximale ne dépassera pas 60,50 NGF plafond.

Le projet intégrant les démarches de certifications environnementales HQE et BREEAM, un soin particulier sera apporté au chantier, avec l'application d'une charte chantier à faibles nuisances environnementales rendue contractuelle pour le(s) entreprises(s) de construction.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des opérations de renouvellement urbain planifiées dans la révision du PLU de 2011 et de ses modifications des 29/03/2012, 20/12/2012 et 28/04/2014 qui ont fait l'objet d'enquêtes publiques, d'études environnementales et d'études de circualtion.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble a vocation à être loué à 1 ou plusieurs occupants. L'effectif prévisionnel est d'environ 780 personnes et la réglementation associée aux usages du bâtiment est celle du code du travail. Les services associés sont : restaurant d'entreprise, salles de réunion, aire de livraison.

Plusieurs dispositions sont mises en œuvre afin de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement :

#### Transports:

Bonne desserte en transports en commun, grâce au RER A, situé à 750m de l'immeuble.

Locaux vélos largement dimensionnés.

Stationnements parking en conformité avec le PLU de Rueil Malmaison + emplacements pour véhicules électriques avec infrastructure de recharge.

Efficacité énergétique : travail pour minimiser les consommations en exploitation :

Engagement en démarches HQE 2011 et BREEAM 2013 avec un objectif RT 2012 - 40% permettant d'obtenir le label Effinergie +.

Travail sur la conception bioclimatique : orientation, isolation extérieure, protections solaires

Etude du recours aux énergies renouvelables.

Gestion de l'eau et des déchets :

Travail de réduction des consommations d'eau. Amélioration du débit de fuite et diminution de l'imperméabilisation grâce à la mise en œuvre de terrasses végétalisées.Travail sur la collecte et valorisation des déchets.

Biodiversité: Missions écologue prévue pour le développement d'un projet paysager fourni favorisant la biodiversité.



	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s rative de l'Etat compétente en matière d'en	
	struction, la reconstruction ou l'extension de loc posé le 11 mars 2015)	aux à usage commercial
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéd	lure d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis de construire.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale (assiette) de l'opération	- préciser les unités de mesure utilisées
Grand	leurs caractéristiques	Valeur
	Surface parcelle Surface de plancher du projet Nombre d'étages en superstructure Places de stationnements VL en infrastructure	3 650 m <sup>2</sup> 13 000 m <sup>2</sup> environ R+7 240 (places réparties sur 4 niveaux)
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long. <u>2</u> °	10 ' 29 "785 Lat. 48 ° 53 ' 33 "136
6 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92 500 Rueil-Malmaison		8°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°;'" Lat°'"
	ımme de travaux ?	
o, ou, de quels projets se compose	To programme	



Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensibi	lité env	vironnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	le lieu	de votre projet ?						
L'immeuble existant sur le terrain assiette du projet a été construit à la fin des années 80 et comprend une surface totale de 5 500 m² environ. Cet immeuble est élevé sur un niveau de sous-sol et 6 niveaux sur RdC comprenant :  - Au sous-sol : emplacements de stationnement et locaux techniques  - Au RdC : Bureaux et hall d'entrée  - 6 étages : locaux à usages de bureaux  - 46 emplacements de stationnements extérieurs									
	Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	- PLU - PAD		ville de Rueil-Malmaison approuvé le 11-01-2011 : zone UAc						
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docur	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X							
en zone de montagne ?		X							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X							
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X							
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		- "2004 05 28 ARRETE MUNICIPAL 2004-1975 BRUITS DE VOISINAGE" - "DECRET N° 2006-1099 DU 31 AOUT 2006 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE" Ces réglementations seront respectées aussi bien en phase chantier qu'en exploitation (choix et protection des équipements)						



		T	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	La commune est couverte par le plan de prévention des risques approuvé des Hauts de Seine : PPRI, risque d'effondrement, TMD
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	BASOL et BASIAS vierges
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	



# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		[X]	Le projet aura recours à la géothermie très basse température (nappe de l'Ypressien) avec prélèvement et réinjection
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Pas de drainage à prévoir excepté en phase travaux
	est-il excédentaire en matériaux ?	x		La création de parkings souterrains impliquera des déblais de terres qui seront évacués en décharges adaptées
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		<b>X</b>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Un écologue est missionné en phase projet afin d'analyser la qualité écologique du site existant et de préconiser toutes les dispositions adéquates pour la protection des espèces à valeur écologique éventuellement présente. L'écologue participera activement à la création du projet paysager (végétalisation importante du sol et des toitures) en préconisant la mise en oeuvre d'espèces floristiques et faunistiques adaptées et favorisant la continuité écologique à l'échelle urbaine.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune de Rueil-Malmaison est soumise au risque lié au Transport de Matières Dangereuses : A86, voies ferroviaires, gazoduc  Cependant, le site n'est pas situé dans le périmètre de protection ou de sensibilisation associé au TMD.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		Le projet est situé en zone PPRI du 09/01/2004 Le projet est hors zone de risque mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□ <b>x</b>	<b>X</b>	Respect de la réglementation bruit de voisinage + exigences HQE/BREEAM en la matière  Le site est concerné par la circulation routière (A86).
	Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?		X	Absence de vibration excepté en phase travaux

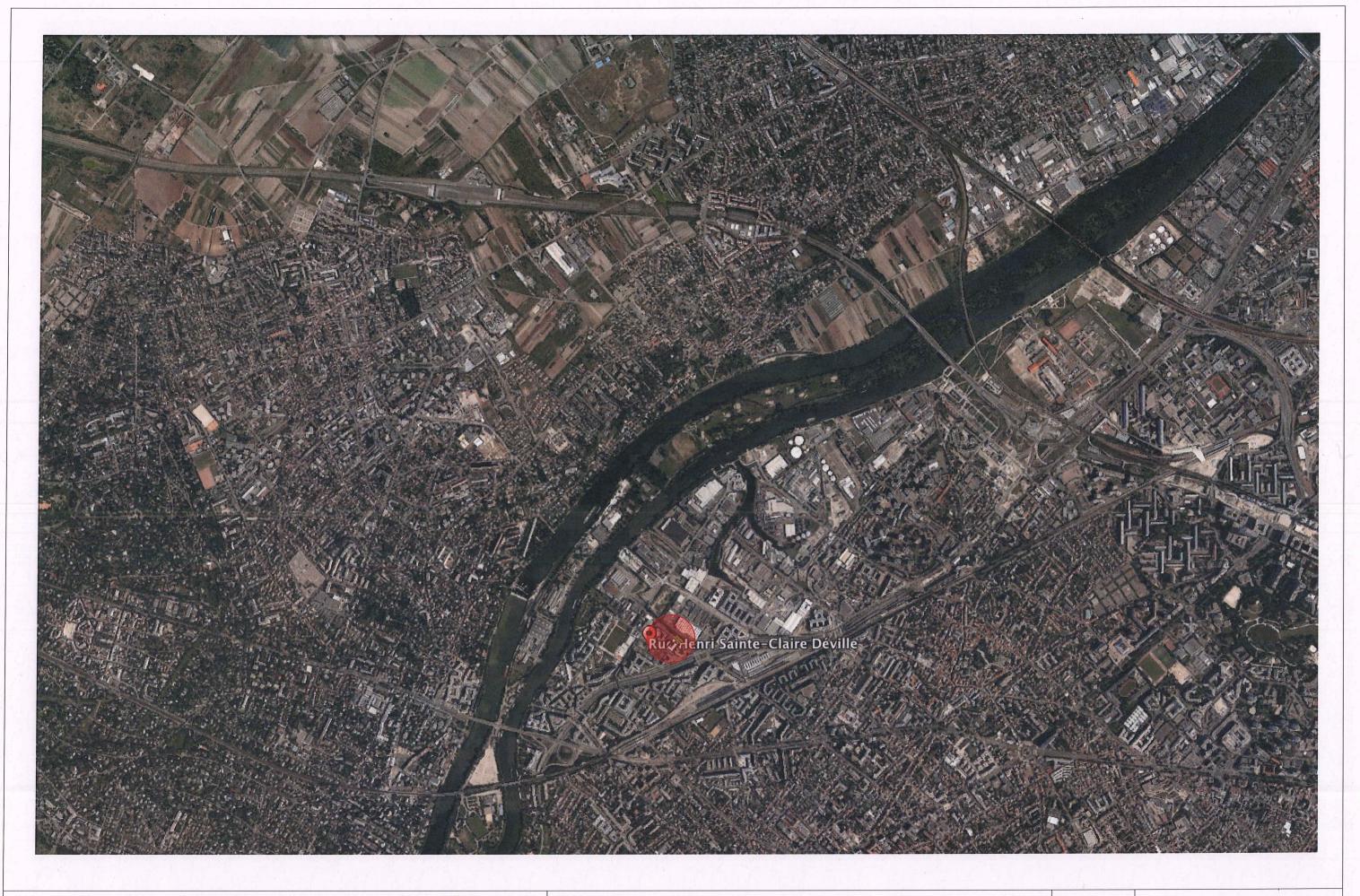


	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? si oui, dans quel milieu ?		X	Les rejets sont limités aux seules eaux de pluies. Eau de pluie infiltrée ou récupérée pour arrosage  Respect du débit de fuite conformément aux prescriptions de la collectivités et aux exigences HQE/BREEAM.  Pour les rejets EU/EP, rejets vers le réseau d'assainissement conformément à la réglementation
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet engendera des déchets lors des phases de chantier et d'exploitation (activité classique de bureaux).  La gestion des déchets de chantier sera optimisée grâce aux objectifs de suivi, valorisation et diminution de ceux-ci, imposés dans le cadre des certification environnementales HQE et BREEAM.  Une charte chantier à faibles nuisances contractuelle pour le(s) entreprises(s) de construction sera mise en oeuvre.  La gestion des déchets d'exploitation sera optimisée grâce à l'anticipation du tri sélectif (création de locaux suffisamment dimensionnés)
Patrimoine / Cadre de vie / Population			<b>X</b>	Le projet a pour objectif d'améliorer et de renouveller le patrimoine existant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	



6.2 Les inc		projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
-		
6.3 Les inc	idences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquels :
		7. Auto-évaluation (facultatif)
		ire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact o spensé ? Expliquez pourquoi.
à la cons	truction d'u	lans une zone urbanisée et contribue à la requalification du secteur, notamment grâce un ouvrage neuf en remplacement d'un bâtiment ancien et non adapté aux contraintes s actuelles.
		gé dans une double certification environnementale HQE tertiaire 2011 et BREEAM Construction 2013.
		ux exigences de la RT 2012 avec un gain minimum de 40% correspondant au niveau label Effinergie +.
		ux exigences du PLU de la ville de Rueil et autres documents de références de la Agenda 21)
A la vue	de ces éléi	ments il ne nous apparaît pas nécessaire de procéder à une étude d'impact.

	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x
٧	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le	es
р	arties auxquelles elles se rattachent	
	Objet	
	9. Engagement et signature	
Je	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
	Fait à Issy-les-Moulineaux le, Vendredi 24 avril 2015	
Si	société en nom collectif au capital de 1.000 Euros siège social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad de la Stalingrad de l	1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100



IMMEUBLES DE BUREAUX A RUEIL MALMAISON

Rue Henri Sainte-Claire Deville

**PLAN DE SITUATION** 

09 AVRIL 2015

Echelle :1:16000

**ANNEXE 2** 





Photo 1



Photo 3



09 AVRIL 2015

**ANNEXE 3** 

Photo 2

